



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPÉ et Académie de Martinique

Cahier des charges des stages

MASTER MEEF Encadrement EDucatif (EED)

Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation



ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

TABLE DES MATIERES

CALENDRIER 2021-2022	3
CADRE GENERAL : <i>Projet pédagogique, objectifs et contenus dES stageS</i>	4
<i>Types de stage</i>	5
Le stage d'OBSERVATION ET DE pratique accompagnée = SOPA	5
LeS stages en contrat d'ALTERNANCE	6
<i>Modalités d'affectation</i>	7
EVALUATION DES STAGES	9
ROLE DES ACTEURS DU STAGE	11
REMUNERATION DES tuteurs	11
REMUNERATION et gratification DES étudiants	12
Contact	12
Liste des pièces du dossier de l'étudiant (cf. Annexes)	12
Annexe 1 – ATTESTATION D'ASSIDUITE	13
Annexe 2 – FICHE D'Evaluation des attendus en fin de formation	14
Annexe 3 – Maquette	16

CALENDRIER 2021-2022

Période de stage des :

MASTER 1 :

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5						1	2
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30
																												31						

FEVRIER							MARS							AVRIL							MAI							JUIN							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6					1	2	3						1					1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	
21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	
28							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30					
														30	31					30	31														

MASTER 2 :

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5						1	2
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30
																												31						

FEVRIER							MARS							AVRIL							MAI							JUIN							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6					1	2	3						1					1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	
21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	
28							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30					
														30	31					30	31														

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Vacances scolaires

Périodes de stage

CADRE GENERAL : PROJET PEDAGOGIQUE, OBJECTIFS ET CONTENUS DES STAGES

« L'alternance fait partie intégrante du cursus de formation initiale. L'exercice en école constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation » (note de service du 27-11-2020)

Ce cahier des charges a pour but de préciser l'organisation, les modalités de mise en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation et de validation des stages dans le cursus de formation du master MEEF parcours « Encadrement EDucatif - CPE » à la Martinique.

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

Il a pour objet de donner à l'étudiant une vision complète et cohérente de l'institution dans laquelle il sera amené à évoluer et d'appréhender tous les aspects du métier de conseiller principal d'éducation à savoir :

favoriser l'insertion de l'étudiant dans un processus de cheminement professionnel et de sensibilisation aux réalités scolaires ;

découvrir les contextes scolaires par l'observation et l'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs : explorer et observer la réalité du milieu scolaire ;

se familiariser avec le métier de CPE : s'initier à l'intervention pédagogique ; observer et analyser l'organisation de la vie scolaire et de son service ;

faire des liens entre les théories et les pratiques de l'encadrement éducatif ;

développer une éthique professionnelle en se familiarisant avec les droits et devoirs du fonctionnaire de service public de l'Éducation nationale (cf. référentiel des compétences : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/lereferentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>) ;

développer une réflexion sur son projet professionnel afin d'en évaluer la pertinence au regard de l'expérience du stage.

Plus particulièrement, ces stages préparent l'étudiant à :

Identifier et dégager 2 à 3 questionnements auxquels l'établissement est confronté selon les critères suivants :

Ils concernent la politique d'établissement et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, de manière récurrente ou ponctuelle ;

Ils ont un effet sur la prise en charge éducative des élèves ;

Ils font écho au moins pour l'un d'entre eux aux centres d'intérêts du stagiaire, à des questionnements personnels en lien avec sa professionnalisation, voire au thème de recherche qu'il a ou aurait retenu pour son futur mémoire professionnel de M2.

Placer l'étudiant à la fois en situation d'observation de la pratique professionnelle du tuteur et de celle du service, et en situation d'accomplir des gestes professionnels sous le regard et l'accompagnement du tuteur (anticipation/préparation-observation du stagiaire-retour/bilan) :

Suivi de la fréquentation scolaire des élèves ;

Participation à l'organisation de la vie collective (EDT sur le vendredi sur ces moments clefs) ;

Suivi avec le professeur principal ;

Participation active à des réunions (à propos d'un élève, d'une classe, soulever une question, émettre une proposition travaillée avec vous...) ;

Participation active au conseil de classe ;

Entretien éducatif avec un élève et/ou des parents ;

Etc.

Dégager de manière définitive (délai fin novembre) une « situation éducative » dont il rendra compte dans un dossier d'analyse de l'expérience professionnelle. Celui-ci doit permettre d'introduire le questionnement du jury lors de l'épreuve orale du concours intitulée « mise en situation professionnelle ». Le dossier est construit sur les observations et les activités mises en œuvre tout au long du stage de pratique accompagnée par rapport à la situation précise mentionnée ci-dessus et dans laquelle

l'étudiant peut être en partie observateur et/ou acteur. La construction de ce dossier fait l'objet d'un accompagnement par les formateurs de l'Inspé.

Découvrir les contextes scolaires par l'observation et l'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs.

Développer une éthique professionnelle en se familiarisant avec les droits et devoirs du fonctionnaire de service public de l'Éducation nationale.

Le stage réalisé en pleine responsabilité, comme celui de pratique accompagnée, a pour objectif de permettre aux étudiants d'atteindre au moins le niveau 2 des compétences métiers (circulaire du référentiel métier de 2013 - <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentieldes-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>).

Niveau 2 = maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

TYPES DE STAGE

LE STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE = SOPA

Définition

Le SOPA se déroule :

En Master 1, pour une durée totale de 6 semaines : 3 stages de 2 semaines (cf. calendrier en p. 4)

Stage 1 : lycée ou collège S1

Stage 2 : lycée ou collège S2

Stage 3 : en fonction du choix de l'étudiant.

En Master 2, pour une durée totale de 12 semaines cumulées sous forme de 6 périodes de 15 jours discontinues.

Les SOPA doivent permettre à chaque étudiant de circuler aux alentours et dans l'établissement, aller à la rencontre des différents membres du personnel (confirmer l'information de leur présence faite par les tuteurs et chefs d'établissement avant leur arrivée), rencontrer quelques acteurs clefs de l'établissement en entretien individuel (les étudiants auront construit des questionnaires à cette attention correspondant à leurs besoins d'information) : chef d'établissement et/ou adjoint ; gestionnaire ; un professeur principal ; CPE ; professeur documentaliste.

L'étudiant en stage doit progresser par étape en prenant en compte plus particulièrement la notion d'environnement :

L'environnement de l'établissement : lieux de vie et/ou de rencontre des élèves aux alentours de l'établissement

L'établissement lui-même : espaces, aménagements, personnels...

La vie institutionnelle dans ses trois dimensions : administrative, pédagogique et éducative.

En M2, les stages de pratique accompagnée doivent permettre à chaque étudiant d'embrasser le métier de CPE sur toute la journée le plus rapidement possible. L'étudiant bénéficie d'une gratification dans les conditions données par le code de l'éducation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734> et <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32131>)

L'établissement de stage est un lieu où l'étudiant doit pouvoir réaliser des expérimentations. En ce sens, les actions demandées peuvent être menées en relation avec la réflexion développée dans le cadre du mémoire.

Les étudiants de M2 peuvent choisir des collèges ou des lycées selon leur sujet de recherche. Dans la mesure du possible, les étudiants de M1 doivent faire leur stage dans les tous les types d'établissement.

Objectifs

Découvrir progressivement l'environnement professionnel du CPE.

Permettre d'amorcer la recherche du thème sur lequel portera le dossier de 10 pages relatif à l'analyse d'une situation éducative, dossier support de l'épreuve orale du concours. A ce titre, l'étudiant doit pouvoir cibler des démarches d'observation et de recueil d'informations dès le premier stage effectué.

Assister à quelques séquences de cours auprès d'un enseignant ou différents enseignants.

Découvrir la pratique professionnelle du CPE dans toutes ses dimensions (circulaire n°2015-139 du 10-08-2015 « missions des conseillers principaux d'éducation » parue au BO du 31 août 2015).

Identifier et développer « ses propres » compétences au regard du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 (Arrêté du 1^{er} juillet 2013, Journal officiel du 18 juillet 2013).

Adopter une attitude réflexive et un positionnement argumenté indispensable pour construire le dossier relatif à l'épreuve orale du concours de CPE.

Faire un bilan avec le tuteur et, lorsque c'est possible, avec le chef d'établissement, afin de cerner les questionnements les plus pertinents.

LES STAGES EN CONTRAT D'ALTERNANCE

Définition

Le stage en contrat d'alternance se déroule :

En Master 2, pour une durée de 12 semaines cumulée identique à celui des conseillers principaux d'éducation, prévu par l'arrêté du 4 septembre 2002 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 et relatif aux cycles de travail des personnels d'éducation des établissements publics d'enseignement du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (cf. calendrier en page 4).

Le stage en contrat d'alternance permet à l'étudiant d'assurer un temps de service dans un établissement et en pleine responsabilité, d'une durée égale à un tiers de l'obligation réglementaire de service annuel cumulée résultat, du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Il est rémunéré selon les conditions données dans la note de service du 27-11-2020 – Professeur et CPE contractuels alternants inscrits en Master MEEF.

Objectifs

Ce stage a pour objectif de préparer le futur conseiller principal d'éducation à être un professionnel autonome et responsable dès l'entrée dans le métier et à mettre en œuvre les orientations fixées par l'institution scolaire. Il vise le développement des compétences professionnelles liées à l'animation de la politique éducative de l'établissement et l'accompagnement du parcours de formation des élèves, l'organisation des conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information, l'accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, l'encourage et la coordonne les initiatives en veillant à la complémentarité des dispositifs de citoyenneté participative et représentative. (référentiel de formation – cadre général ; former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^e siècle).

En outre, le stage doit permettre l'acquisition de savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse des pratiques professionnelles adossées à la recherche. Chaque étudiant devra être capable d'analyser et d'infléchir son action pour l'améliorer. Dans le respect des programmes en vigueur, l'étudiant pourra mettre en place des expérimentations dont il tirera partie dans le cadre de son mémoire de recherche.

MODALITES D’AFFECTATION

Les stages d’observation et de pratique accompagnée sont organisés dans les établissements d’accueil ayant des tuteurs académiques. La liste de ces tuteurs est révisée en août 2021 avec l’appui de l’IA-IPR-EVS ainsi que le coordonnateur du parcours de la mention de master MEEF EED (cf. circuit de communication).

Les stages en contrat d’alternance sont organisés dans les établissements définis dans chaque contrat.

- En Master 1 :
 - ⇒ L’affectation des étudiants en SOPA est réalisée par le responsable des stages de la mention de master MEEF EED en fonction des établissements, de la liste des tuteurs et des vœux des étudiants dans le respect d’une pluralité de découverte du collège et du lycée.
- En Master 2 :
 - ⇒ L’affectation des étudiants en contrat d’alternance est organisée par le rectorat selon les termes du contrat signé entre l’étudiant et la structure d’accueil.
 - ⇒ L’affectation des étudiants en SOPA est réalisée par le responsable des stages de la mention de master MEEF EED en fonction des établissements, de la liste des tuteurs académiques transmise par l’IA-IPR EVS et des vœux des étudiants.

Les affectations sont régies par une convention de stage – une pour chacune des périodes en M1 – une pour le stage en M2 - établie en trois exemplaires liant l’Inspé, l’académie et l’étudiant.

Les CPE-contractuels inscrits en master MEEF EED peuvent considérer leur lieu de travail comme lieu de stage, s’ils sont affectés dans un établissement du 2^d degré. Ils ont obligation de suivre les ateliers de professionnalisation (EC451 de la maquette Master MEEF 2^d EED)

Le **circuit de communication** est le suivant :

ETAPES	ACADEMIE	INSPE
Fin juin	<p>L’IA-IPR EVS établit la liste des tuteurs académiques volontaires pour accueillir un étudiant SOPA à la rentrée 2021, ainsi que la liste des tuteurs compétents pour accompagner les étudiants en contrats d’alternance en privilégiant les détenteurs du CAFFA. Ces listes sont ensuite transmises à l’IA-DAASEN et à la DP.</p> <p>ia97@ac-martinique.fr ce.dpe@ac-martinique.fr</p> <p>L’académie envoie l’appel à candidature pour les contrat d’alternance.</p>	<p>Le responsable de la mention du master EED informe les étudiants de M1 et les M2 redoublants du calendrier d’inscription universitaire en M2, contraint par la mise en stage dès la rentrée.</p> <p>Le responsable de la mention transmet aux étudiants de M1 et aux redoublants de M2 le formulaire de vœux d’affectation des stages (commune et type d’établissement) qui lui retournent par mail.</p> <p>Les étudiants de M1 intéressés par un contrat d’alternance font acte de candidature selon les modalités décrites dans l’appel.</p>
Début juillet	<p>Les listes sont ajustées en fonction des résultats du mouvement en lien avec le service de la DP puis envoyées par l’IA-IPR EVS aux directeurs adjoints de l’Inspé et au responsable des stages</p> <p>Cédric.ramassamy@inspe-martinique.fr Celine.guilmois@inspe-martinique.fr Thierry.montanus@ac-martinique.fr</p>	<p>Les étudiants de M1 et M2 redoublants en SOPA transmettent aux responsables de mention et des stages, les fiches de vœux.</p> <p>maurizio.ali@inspe-martinique.fr Thierry.montanus@ac-martinique.fr</p>

	<p>12/07 et 13/07 : Audition des étudiants éligibles aux contrats d'alternance (non lauréats du concours)</p> <p>A partir du 15/07 : envoi par mail des propositions d'affectation à chaque étudiant retenu pour un contrat d'alternance.</p>	<p>Par retour de mail, les étudiants retenus pour un contrat d'alternance donnent leur réponse (favorable ou défavorable) à l'académie.</p>
Fin août	<p>La liste des étudiants retenus par un contrat d'alternance ainsi que leur affectation respective sont transmises aux directeurs adjoints et aux coordonnateurs de parcours de l'Inspé par l'IA-IPR EVS.</p>	<p>Le responsable des stages du master EED établit la liste des affectations des étudiants de M2 en SOPA, puis la transmet au service de la scolarité, aux directeurs adjoints de l'Inspé, à l'IA-IPR EVS et à la DP.</p> <p>ce.dpe@ac-martinique.fr Sonia.lagier@inspe-martinique.fr Jobie.emmanuel-emile@inspe-martinique.fr Cédric.ramassamy@inspe-martinique.fr Celine.guilmois@inspe-martinique.fr Christophe.marquier@inspe-martinique.fr</p> <p>La scolarité prépare les conventions (SOPA et CA).</p>
Le jour de la pré-rentrée	<p>La DP transmet aux chefs d'établissement, la liste des étudiants de M2 en SOPA et en contrat d'alternance qui seront dans leur collège ou lycée. Le service de la DP également les tuteurs concernés.</p> <p>Les contrats sont remis aux chefs d'établissement qui font signer les étudiants contractuels alternants, le jour de la pré-rentrée.</p>	
1 ^{ère} semaine de septembre	<p>Les conventions sont soumises à signature de l'étudiant, du directeur de l'Inspé et de l'IA-DAASEN par délégation du Recteur, puis renvoyées au service de la scolarité qui les transmet signées aux étudiants par voie numérique.</p> <p>Sonia.lagier@inspe-martinique.fr Jobie.emmanuel-emile@inspe-martinique.fr</p>	
En septembre	<p>Accueil des étudiants dans les établissements par le chef d'établissement, et les tuteurs CPE pour les M2 en SOPA et en CA.</p>	<p>L'étudiant présente sa convention et son 1^{er} avenant au chef d'établissement pour signature.</p>
Avant mi-octobre		<p>Affectation des étudiants de M1 par le responsable des stages qui transmet la liste au service de la scolarité et aux directeurs adjoints de l'Inspé, à l'IA-IPR EVS et à la DP.</p>
3 ^{ème} semaine d'oct.	<p>La DP transmet aux chefs d'établissement, la liste des étudiants de M1 en SOPA et en contrat d'alternance qui seront dans leur collège ou lycée. Le service de la DP également les tuteurs concernés.</p>	<p>Préparation des conventions et du 1^{er} avenant pour le stage des M1 du mois de novembre 2021 par le service de la scolarité de l'Inspé.</p>
1 ^{ère} sem. de nov.	<p>Les conventions sont soumises à signature de l'étudiant, du directeur de l'Inspé et de l'IA-DAASEN par délégation du Recteur, puis renvoyées au service de la scolarité qui les transmet signées aux étudiants par voie numérique.</p>	
Mi- nov.	<p>Accueil des étudiants M1 en SOPA dans les établissements par le chef d'établissement, et les tuteurs de la discipline.</p>	<p>L'étudiant présente sa convention et son 1^{er} avenant au chef d'établissement pour signature.</p>
Avant mi-décembre		<p>Affectation des étudiants de M1 dans un autre type d'établissement que celui réalisé lors du 1^{er} stage par le responsable des stages de la mention qui transmet la liste au service de la scolarité et aux directeurs adjoints de l'Inspé, à l'IA-IPR EVS et à la DP.</p>

1 ^{ère} sem. de janvier	La DP transmet aux chefs d'établissement, la liste des étudiants de M1 en SOPA et en contrat d'alternance qui seront dans leur collège ou lycée. Le service de la DP également les tuteurs concernés.	Préparation des conventions et du 2 ^{ème} avenant pour le stage des M1 du mois de janvier 2022 par le service de la scolarité de l'Inspé.
Mi-janvier	Accueil des étudiants M1 en SOPA dans les établissements par le chef d'établissement, et les tuteurs de la discipline.	L'étudiant présente sa convention et le 2 ^{ème} avenant au chef d'établissement pour signature.
Début février		Affectation des étudiants de M1 dans un type d'établissement en lien avec le mémoire par le responsable des stages qui transmet la liste au service de la scolarité et aux directeurs adjoints de l'Inspé, à l'IA-IPR EVS et à la DP.
Avant mi- février	La DP transmet aux chefs d'établissement, la liste des étudiants de M1 en SOPA et en contrat d'alternance qui seront dans leur collège ou lycée. Le service de la DP également les tuteurs concernés.	Préparation des conventions et du 3 ^{ème} avenant pour le stage des M1 du mois de mars 2022 par le service de la scolarité de l'Inspé.
3 ^{ème} sem. de mars	Accueil des étudiants M1 en SOPA dans les établissements par le chef d'établissement, et les tuteurs de la discipline.	L'étudiant présente sa convention signée au chef d'établissement.

EVALUATION DES STAGES

En Master 1

Chaque période de stage est évaluée. Cette évaluation est fondée :

- ⇒ sur des critères d'assiduité
- ⇒ Un rapport d'observation et de pratique accompagnée* d'une page recto-verso maximum, corrigé par le tuteur.

*On entend par rapport d'observation et de pratique accompagnée, un document écrit et rédigé qui a pour objectif de montrer comment l'étudiant fait le lien entre la formation reçue à l'Inpsé et son stage sur le terrain. L'étudiant analyse une ou deux situations ou pratiques professionnelles « témoins » et en rend compte dans son rapport.

Le stage donne lieu à une note sur 20 qui est la note de l'EC et de l'UE correspondante, compensable par les autres EC.

En Master 2

L'étudiant réalise un porte-feuille de compétences, outil personnel qui collecte des éléments de preuve de compétences développées au long cours (cf. liste des compétences - annexe 2 de l'arrêté du 27 juillet 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF modifié par l'arrêté du 28 mai 2019). Ce travail de collecte lui permet de réaliser un auto-positionnement sur les attendus de fin de master qu'il présente et argumente à ses deux tuteurs (Rectorat et Inspé). Cette présentation se réalise grâce à la sélection de certaines preuves collectées qui font l'objet d'une analyse fine, rendue compte sur un document écrit, mis à disposition des tuteurs.

Le stage donne lieu à une note sur 20 qui est la note de l'EC et de l'UE correspondante, **non compensable** par les autres EC.

En outre, le tuteur atteste de l'assiduité de l'étudiant en complétant le cadre réservé à cet effet.

ETAPE	ACADEMIE	INSPE
Avant mi-décembre		L'étudiant de M1 rédige un rapport d'observation et de pratique accompagnée en prenant appui sur son 1 ^{er} stage et l'envoie par mail avec accusé de réception à son tuteur, copie au responsable des stages et au responsable de la mention du master EED. maurizio.ali@inspe-martinique.fr Thierry.montanus@ac-martinique.fr
2 ^{em} sem. de janvier	Le tuteur corrige et note le rapport d'observation et de pratique accompagnée de l'étudiant de M1, puis envoie le document évalué (note sur 20) ainsi que l'attestation d'assiduité dûment complétée au responsable de la mention et au responsable des stages. maurizio.ali@inspe-martinique.fr Thierry.montanus@ac-martinique.fr	Dès réception des évaluations des M1, le responsable des stages communique les notes au service de la scolarité. L'étudiant de M2 réalise un auto-positionnement à partir de son porte-feuille de compétences en lien avec les attendus de fin de formation et le présente à l'oral durant la semaine des examens du semestre 1.
Avant mi-février	Le tuteur de l'étudiant de M2 participe à l'évaluation de ce dernier (entretien oral) avec le tuteur Inspé.	L'étudiant de M1 rédige son rapport d'observation et de pratique accompagnée en prenant appui sur son 2 ^{ème} stage et l'envoie par mail avec accusé de réception à son tuteur, copie au responsable de la mention du master et au responsable des stages.
Mi-mars	Le tuteur corrige et note le rapport d'observation et de pratique accompagnée de l'étudiant de M1, puis envoie le document évalué (note sur 20) ainsi que l'attestation d'assiduité dûment complétée aux responsables de la mention et des stages.	
1 ^{ère} sem. d'avril		L'étudiant de M1 rédige son rapport d'observation et de pratique accompagnée en prenant appui sur son 3 ^{ème} stage et l'envoie par mail avec accusé de réception à son tuteur, copie au responsable de la mention du master et au responsable des stages.
2 ^{ème} sem. d'avril	Le tuteur corrige et note le rapport d'observation et de pratique accompagnée de l'étudiant de M1, puis envoie le document évalué (note sur 20) ainsi que l'attestation d'assiduité dûment complétée aux responsables de la mention et des stages.	L'étudiant de M2 réalise un auto-positionnement à partir de son porte-feuille de compétences en lien avec les attendus de fin de formation et le présente à l'oral durant la semaine des examens du semestre 2.
Mi-mai	Le tuteur de l'étudiant de M2 participe à l'évaluation de ce dernier (entretien oral) avec le tuteur Inspé. Il remet au tuteur Inspé l'attestation d'assiduité dûment complétée.	Le tuteur Inspé remet l'attestation d'assiduité de l'étudiant de M2 au service de la scolarité qui établit la liste des étudiants n'ayant validé leur stage en raison d'un trop grand nombre de jours d'absence (cad si le nb de jours d'absence est > au nb de jours total du stage). Cette liste est ensuite envoyée au responsable de la mention du master MEEF 1 ^{er} degré. Sonia.lagier@inspe-martinique.fr Jobie.emmanuel-emile@inspe-martinique.fr

ROLE DES ACTEURS DU STAGE

Rôle de l'étudiant

L'étudiant en stage, par ses attitudes et comportements, montre qu'il cherche à atteindre les objectifs de formation en milieu professionnel. Il établit une communication constructive avec l'équipe de la scolarité et l'équipe pédagogique (dont il fait partie en M2 lorsqu'il est contractuel alternant).

Avant le stage, chaque stagiaire est informé des conditions et des attendus ainsi que des règles de "bonne conduite" à tenir. En cas de non-respect de ces règles, une interruption du stage peut être envisagée.

En cas d'absence, il doit aviser dans les 24 heures ouvrables les responsables du stage, respectivement l'établissement d'accueil et l'Inspé, et remettre le justificatif d'absence.

Rôle du tuteur Inspé

En M2, le tuteur Inspé accompagne l'étudiant pendant la période d'alternance et participe ainsi à sa formation. Il met en place et anime une prise en charge collective des étudiants par petits groupes dans le cadre d'ateliers d'analyse de pratique professionnelle. Ces ateliers peuvent se faire en co-intervention.

Rôle du tuteur éducation nationale

Le tuteur assure une fonction **d'aide et de conseil** auprès de l'étudiant en stage dans l'établissement. Il l'aide en échangeant avec lui, en lui montrant les documents qu'il utilise et en le guidant pour la préparation des actions éducatives qu'il prendra en charge.

Chaque tuteur est destinataire de ce livret.

En M2, les actions prises en charge par l'étudiant en stage s'intègrent dans le projet global de l'établissement et du tuteur. Elles s'effectuent sous sa responsabilité (SOPA) et avec son aide en prenant en compte la nécessité d'expérimenter dans le cadre de la recherche pour le mémoire.

REMUNERATION DES TUTEURS

Les textes relatifs à la rémunération des tuteurs sont :

Note de service du 27-11-2020 – Professeur et CPE contractuels alternants inscrits en Master MEEF

Le décret n°2014-1020 du 8 septembre 2014 abrogeant le décret n°2010-952 du 24 août 2010 fixant pour les personnels enseignants des premiers et second degrés et les personnels d'éducation les conditions de rémunération de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié instituant une indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation stagiaires.

Arrêté du 7 mai 2012 (JO du 10 mai 2012) fixant la rémunération des intervenants participants à titre d'activité accessoire à des activités de formation des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pris en application du décret 2010-235 du 5 mars 2010.

Circulaire DGRH B1-3 du 10 octobre 2014 relative aux nouveaux dispositifs relatifs aux fonctions de tuteurs, de formateur et de conseiller pédagogique, en particulier son paragraphe V.

Circulaire DAF C3 n°0090 du 10 octobre 2014 relative aux modalités techniques de liquidation de nouveaux indemnitaires relatifs aux fonctions de formation et de tutorat confiées aux personnels enseignants et d'éducation.

REMUNERATION ET GRATIFICATION DES ETUDIANTS

Texte officiel : NS du 15 mars 2021 relative aux professeurs contractuels alternants inscrits en masters de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

La rémunération mensuelle brute des étudiants en contrat d'alternance est de 865€ (rémunération nette : environ 722€) à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (isoe), déterminée au prorata du temps effectif de service.

La gratification des étudiants en SOPA est de 1250€ environ.

Cette rémunération est cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur.

CONTACT

FONCTION	NOM	COORDONNEES
Responsable de mention Master MEEF EED	Maurizio ALI	0596 72 73 44 maurizio.ali@espe-martinique.fr
Service de scolarité	Jobie EMMANUEL-EMILE	0596 55 46 87 jobie.emmanuel-emile@espe-martinique.fr
Coordonnateur des stages	Thierry MONTANUS	Thierry-Ge.Montanus@ac-martinique.fr
IA-IPR EVS	Christophe MARQUIER	Christophe.marquier@ac-martinique.fr

LISTE DES PIECES DU DOSSIER DE L'ETUDIANT (CF. ANNEXES)

Contrat d'alternance pour les contractuels alternants.

Conventions relatives au stage d'observation et de pratique accompagnée en école (M1 ou M2) et au stage en responsabilité (M2, contractuels alternants)

Attestation d'assiduité de l'étudiant (Cf. Annexe 1)

Fiche d'évaluation de M2 (Cf. Annexe 2)

Maquette du master MEEF EED (Cf. annexe 3)

ANNEXE 1 – ATTESTATION D'ASSIDUITE

/

Année Universitaire 2021-2021

Ce document est à remplir par le chef d'établissement ou son représentant qui le transmet au service de scolarité de l'Inspé Martinique à la fin du stage

M. ou Mmechef d'établissement du collège ou lycée

(barrer la mention inutile)

certifie la présence de l'étudiant(e) :

du (1^{ER} jour d'arrivée dans l'établissement)

Au (dernier jour passé dans l'établissement)

L'étudiant n'a eu aucun jour d'absence

L'étudiant a été absent (préciser le nombre de jours et les dates)

.....

.....

Fait à.....,

le.....

Timbre de l'établissement

Signature du chef d'établissement

ANNEXE 2 – FICHE D’ÉVALUATION DES ATTENDUS EN FIN DE FORMATION

Veillez attribuer un niveau entre 0 et 4 pour les items suivants :

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n’est pas capable de définir le cadre d’action qui est le sien ou d’adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n’est pas en mesure d’opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu’il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s’auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d’ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Compétences	Niveau
<i>a. Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l’éducation nationale</i>	
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l’école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier	
Respecte et fait respecter les principes d’égalité, de laïcité, d’équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	
Répond aux exigences d’assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l’établissement	
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	
Adopte une attitude favorable à l’écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école	
Rend compte de son travail aux acteurs concernés	
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l’usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	
<i>b. Un CPE, animateur de la politique éducative de l’établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</i>	
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action	

Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire	
Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)	
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif	
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves	
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)	
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement	
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés	
<i>c. Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>	
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves	
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier	
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques	
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	

Ce document est à remplir par l'étudiant (auto-positionnement) et par les 2 tuteurs (Inspé/Rectorat). Il est le support des échanges de l'évaluation orale.

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) EED 2021/2022

Eléments constitutifs				Volume horaire											
N° UE	N° EC	Titres courts des EC	Indications de contenus	ECTS EC	ECTS UE	Coefficient EC	Coefficient UE	H ETU	Heures CM	Heures TD	Total HETD	Stage	Travail perso	TOTAL HEURES	Compensation
11	11 1	Actions éducatives	Stratégies et modalités de l'action éducative	4	16	1	7	32	12	20	38		83	115	
11	11 2	Cadre institutionnel	Cadre juridique, éthique, réglementaire / Référentiel des compétences / Histoire du système éducatif et politiques éducatives	3,5	16	1	7	24	24	0	36		62	86	
11	11 3	Principes et valeurs	Finalités, principes et valeurs, qui fondent le service public d'éducation nationale / Laïcité / Enseignement du fait religieux	3,5	16	1	7	24	12	12	30		62	86	
11	11 4	Culture numérique	Culture et maîtrise des outils numériques	1	16	1	7	12	0	12	12		31	43	
11	11 5	Communication pro	Principes de la communication interpersonnelle / Réunions / Régulation / Gestion de conflits / Entretien professionnel	2	16	1	7	18	0	18	18		46	64	
11	11 6	Langue Française	Maîtrise de la langue française / Voix et gestes / Expression écrite / Projet Voltaire (en option)	1	16	1	7	12	0	12	12		31	43	
11	11 7	Pratique d'une LVE	Développement de la compétence à communiquer en langue étrangère à l'oral et à l'écrit	1	16	1	7	16	0	16	16		41	57	
12	12 1	Stage 1	SOPA en collège ou bien en lycée, voire à l'international (2 semaines)	2	2	1	1	3	0	3	3	80	7	90	

13	13 1	Public adolescent	Développement cognitif, affectif, social, de l'adolescent / Fonctionnement cognitif de l'élève, dont les élèves à besoins éducatifs particuliers, et hétérogénéité de l'apprentissage	4	9	1	4	36	18	18	45	93	129
13	13 2	Ecole inclusive	Fondements, principaux concepts, projets pédagogiques, pratiques pédagogiques, dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment numériques	2	9	1	4	18	18	0	27	46	64
13	13 3	Climat scolaire	Usage du règlement intérieur / Climat serein / Qualité du cadre de vie / Postures et gestes d'autorité	2	9	1	4	18	18	0	27	46	64
13	13 4	Konteks péyi	Contextes martiniquais / Enjeux du plurilinguisme et éducation des élèves allophones	1	9	1	4	12	6	6	15	31	43
14	14 1	Démarche de recherche	Epistémologie de la recherche en SHS / Démarches et étapes d'une recherche / Passeport documentaire / Utilisation des ressources du SCD	3	3	1	1	24	24	0	36	62	86
21	21 1	Actions éducatives	Stratégies et modalités de l'action éducative/Conception collective cohérente avec les instructions officielles	3	11	1	7	32	0	32	32	83	115
21	21 2	Cadre institutionnel	Cadre juridique, éthique, réglementaire / Référentiel des compétences / Histoire du système éducatif et politiques éducatives	2,5	11	1	7	24	0	24	24	62	86
21	21 3	Culture numérique	Culture et maîtrise des outils numériques	1	11	1	7	12	0	12	12	31	43
21	21 4	Numérique éducatif	Intégration du numérique éducatif en présentiel et en distanciel, notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	1	11	1	7	12	0	12	12	31	43
21	21 5	Communication pro	Principes de la communication interpersonnelle / Réunions / Régulation / Gestion de conflits / Entretien professionnel	1,5	11	1	7	18	0	18	18	46	64

21	21 6	Langue Française	Maîtrise de la langue française / Voix et gestes / Expression écrite / Projet Voltaire (en option)	1	11	1	7	12	0	12	12		31	43	
21	21 7	Pratique d'une LVE	Développement de la compétence à communiquer en langue étrangère à l'oral et à l'écrit	1	11	1	7	16	0	16	16		41	57	
22	22 1	Stage 2	SOPA en collège ou bien en lycée, voire à l'international (2 semaines)	2	4	1	2	3	0	3	3	80	7	90	
22	22 2	Stage 3	SOPA en collège ou bien en lycée, voire à l'international (2 semaines)	2	4	1	2	3	0	3	3	80	7	90	
23	23 2	Projet éducatif		1	9	1	5	12	12	0	18		31	43	
23	23 3	Public adolescent	Développement cognitif, affectif, social, de l'adolescent / Fonctionnement cognitif de l'élève, dont les élèves à besoins éducatifs particuliers, et hétérogénéité de l'apprentissage	2	9	1	5	18	0	18	18		46	64	
23	23 4	Ecole inclusive	Fondements, principaux concepts, projets pédagogiques, pratiques pédagogiques, dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment numériques	2,5	9	1	5	28	12	16	34		72	100	
23	23 5	Climat scolaire	Usage du règlement intérieur / Climat serein / Qualité du cadre de vie / Postures et gestes d'autorité	2,5	9	1	5	24	12	12	30		62	86	
23	23 6	Konteks péyi	Contextes martiniquais / Enjeux du plurilinguisme et éducation des élèves allophones	1	9	1	5	12	6	6	15		31	43	
24	24 1	Outils de recherche	Techniques de recueil et d'analyse de données qualitatives et quantitatives	2	6	1	2	24	0	24	24		62	86	

24	24 2	Projet de recherche	Tutorat en petits collectifs de la recherche de master MEEF / Réalisation du projet / Rédaction du mémoire / Préparation de la soutenance	4	6	1	2	12	0	12	36		31	43	
31	31 1	Contexte du métier	Cadre juridique, éthique, réglementaire / Référentiel des compétences / Histoire du système éducatif et politiques éducatives	1,5	7	1	5	12		12	12		31	43	
31	31 2	Numérique éducatif	Intégration du numérique éducatif en présentiel et en distanciel, notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	1,5	7	1	5	12	0	12	12		31	43	
31	31 3	Communication pro	Principes de la communication interpersonnelle / Réunions / Régulation / Gestion de conflits / Entretien professionnel	1,5	7	1	5	12	0	12	12		31	43	
31	31 4	Pratique d'une LVE	Développement de la compétence à communiquer en langue étrangère à l'oral et à l'écrit	1,5	7	1	5	16	0	16	16		41	57	
31	31 5	Créole	Niveau débutant ou niveau expert	1	7	1	5	12	0	12	12		31	43	
32	32 1	Stage 4 A	Période d'alternance de 6 semaines en collège ou bien en lycée, voire à l'international	7	7	5	5	4	0	4	4	240	10	254	Non
33	33 1	Actions éducatives	Définition d'indicateurs pour l'évaluation	1,5	6	1	3	12	0	12	12		31	43	
33	33 2	Public adolescent	Développement cognitif, affectif, social, de l'adolescent / Fonctionnement cognitif de l'élève, dont les élèves à besoins éducatifs particuliers, et hétérogénéité de l'apprentissage	1,5	6	1	3	12	0	12	12		31	43	
33	33 3	Outils de suivi	Contrôle des présences / Suivi efficace des élèves / Construction d'outils adaptés	3	6	1	3	30	0	30	30		78	108	

34	34 1	Analyser sa pratique	Ateliers de professionnalisation / Accompagnement en petits collectifs de la période d'alternance / Développement de la réflexivité	4	10	1	2	16	0	16	32		41	57	
34	34 2	Projet de recherche	Tutorat en petits collectifs de la recherche de master MEEF / Réalisation du projet / Rédaction du mémoire / Préparation de la soutenance	6	10	1	2	12	0	12	36		31	43	
41	41 1	Contexte du métier	Cadre juridique, éthique, réglementaire / Référentiel des compétences / Histoire du système éducatif et politiques éducatives	1	3	1	3	12	0	12	12		31	43	
41	41 2	Communication pro	Principes de la communication interpersonnelle / Réunions / Régulation / Gestion de conflits / Entretien professionnel	1	3	1	3	12	0	12	12		31	43	
41	41 3	Créole	Niveau débutant ou niveau expert	1	3	1	3	12	0	12	12		31	43	
42	42 1	Stage 4 B	Période d'alternance de 6 semaines en collège ou bien en lycée, voire à l'international	7	7	5	5	0	0	0	0	240	0	240	Non
43	43 1	Actions éducatives	Définition d'indicateurs pour l'évaluation	1	6	1	3	12	0	12	12		31	43	
43	43 2	Engagement scolaire	Persévérance scolaire / Estime de soi / Valorisation des talents / Engagement scolaire / Orientation des élèves	2,5	6	1	3	30	20	10	40		78	108	
43	43 3	Outils de suivi	Contrôle des présences / Suivi efficace des élèves / Construction d'outils adaptés	2,5	6	1	3	28	0	28	28		72	100	
44	44 1	Analyser sa pratique	Ateliers de professionnalisation / Accompagnement en petits collectifs de la période d'alternance / Développement de la réflexivité	2	14	1	7	16	0	16	32		41	57	
44	44 2	Mémoire	Production et soutenance d'un mémoire de master MEEF	10	14	5	7	4	0	4	4		10	14	Non

44	44 3	Veille scientifique	Démarche carnet de bord - Actualisation des connaissances scientifiques - Pratique réflexive	2	14	1	7	16	8	8	20		41	57	
				0	0		0	0			0		0	0	
				120	451			803	202	601	984	720	2068	3591	